



Risques psychosociaux (RPS)



Origines des risques psychosociaux

Des situations de travail où sont présents, combinés ou non :

- Du stress : déséquilibre entre la perception des contraintes de son environnement de travail et la perception de ses propres ressources pour y faire face ou quand l'organisation n'a plus les ressources pour répondre aux besoins qu'ont les salariés de faire un travail de qualité.
- Des violences internes à l'entreprise : harcèlement moral ou sexuel, conflits exacerbés entre des personnes ou entre des équipes.
- Des violences externes (insultes, menaces, agressions...).

Chiffres clés parmi les actifs français



45%
déclarent devoir
(toujours,
souvent) se
dépêcher.



30%
signalent avoir subi
un comportement
hostile au travail au
cours de l'année.



25%
déclarent devoir
cacher leurs
émotions, faire
semblant d'être de
bonne humeur.

Source : INRS

Conséquences pour le salarié et l'entreprise

Pour les salariés : maladies cardiovasculaires, troubles musculosquelettiques, troubles psychiques (suicide, épuisement professionnel), diminution de la résistance infectieuse, maladies immuno-allergiques

Pour l'entreprise : dégradation du climat social, atteintes à l'image de l'entreprise, augmentation de l'absentéisme et du turnover, difficultés de recrutement, augmentation des accidents du travail, démotivation, baisse de créativité, dégradation de la productivité.



Pour en savoir plus, consultez le dossier web [INRS - RPS](#)



Évaluation des risques

- Identifier les six catégories de facteurs de risque (intensité et temps de travail, exigences émotionnelles, manque d'autonomie, rapports sociaux dégradés, conflits de valeurs, insécurité).
- Approche par questionnaire et outil DU-RPS. Pour savoir quand et lequel choisir, consultez le dossier spécifique de l'INRS.

[Cliquer pour en savoir plus](#)



Démarche de prévention

- Évaluer les facteurs de risques.
- Engager une démarche de prévention collective.
- Faire réaliser un diagnostique approfondi.
- Prise en charge des salariés en souffrance.

[Cliquer pour en savoir plus](#)



Réglementation

- S'intègre dans les principes généraux de prévention.
- Des spécificités pour le travail de nuit, en équipe ou posté, la non-discrimination, l'interdiction de harcèlement.
- Accords nationaux interprofessionnels sur le stress au travail, le harcèlement moral et la violence au travail.

[Cliquer pour en savoir plus](#)



Sensibiliser vos salariés

- Des dépliants et affiches INRS de sensibilisation.
- Kit RPS de l'ANACT.



Conseil, formation et contrôle : le réseau I3R

- L'ARACT Corse, la CARSAT Sud-Est, la DIRECCTE de Corse, les Services de Santé au Travail de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, réalisent un recensement des consultants domiciliés en Corse et susceptibles d'accompagner les entreprises sur le champ des risques psychosociaux.

[Cliquer pour en savoir plus](#)



Aide financière de la CARSAT ?

- Actuellement, il existe des offres spécifiques liées aux RPS.
- N'hésitez pas à contacter votre CARSAT !

[Cliquer pour en savoir plus](#)

Pour plus d'informations ou si vous souhaitez être accompagnés, n'hésitez pas à nous contacter !

medecinetravail2b.com